



Publication des taux d'intérêt – Emission d'obligations subordonnées perpétuelles de CFG Bank

Casablanca, le 12 octobre 2022

Préambule : Les détails de l'opération, objet de la mise à jour du prospectus visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 03/10/2022 sous la référence VI/EM/031/2022, et disponible au siège de CFG Bank, de son conseiller financier, de l'organisme chargé du placement, ainsi que sur les sites web de CFG Bank, de l'AMMC, et de la Bourse de Casablanca, se présentent comme suit :

	Tranche A (Révisable chaque 5 ans - cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Plafond de tranche (MAD)	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Nombre maximum de titres à émettre	400	400	400	400
Valeur nominale unitaire (MAD)	100 000	100 000	100 000	100 000
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
Maturité	Perpétuelle (avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans)			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (révisables chaque 5 ans), puis aux tranches C et D (révisables annuellement)			

La période de souscription a débuté le 26 septembre 2022 et a été prorogée jusqu'au 14 octobre 2022 inclus.

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans la mise à jour du prospectus visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 03/10/2022 sous la référence VI/EM/031/2022.

Conformément audit prospectus, les taux d'intérêts relatifs à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons de CFG Bank d'un montant global de 40 000 000 MAD se présentent comme suit :

Tranche A (Révisable chaque 5 ans - Cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans - Non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - Cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - Non cotée)
<p>Pour les 5 premières années, le taux 5 ans déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspond au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022, soit 2,95%.</p> <p>Le taux d'intérêt facial des présentes tranches, déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque comprise entre 260 et 270 points de base ressort entre 5,55% et 5,65%.</p>	<p>Pour la première année, le taux plein 52 semaines monétaire à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle a été publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspond au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022, soit 2,42%.</p> <p>Le taux d'intérêt facial des présentes tranches, déterminé sur la base de ce taux et augmenté d'une prime de risque comprise entre 250 et 260 points de base ressort entre 4,92% et 5,02%.</p>		

POUR TOUT CONTACT RELATIF À LA COMMUNICATION FINANCIÈRE :

M. Salim Rais - Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion

Téléphone : 05 22 488 395 - Email : s.rais@cfgbank.com